

SASU AB COIFFURE
175 Ave Jean Jaurès
95100 ARGENTEUIL
SARL CAPITAL 1.000,00 €
Siret : 847535168 00011

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SASU AB COIFFURE DU 30 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 30 Mars à 18 heures, l'associée unique de la société SASU AB COIFFURE situé au 175 Ave Jean Jaurès 95100 ARGENTEUIL a décidé en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance les décisions qui suivent.

Est présente :

I- Mlle BELHADEF Amina née le 19/12/1985 à TOLGA (Algérie), de nationalité Française, demeurant à 05 Esplanade de l'Europe 95100 ARGENTEUIL

Présentes : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Mlle. BELHADEF Amina préside la séance en qualité de gérante associée unique.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

La présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- dissolution de la société ;
- nomination d'un liquidateur ;
- détermination des obligations et des pouvoirs du liquidateur;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et prends des décisions sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

La présidente établit son rapport de gérance et décide.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance. L'assemblée générale décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation amiable conformément aux dispositions légales et statutaires à compter du 30 Mars 2024.

La dénomination sociale sera, en conséquence, suivie de la mention "SASU en liquidation".
Le siège de la liquidation est ainsi fixé au 175 Ave Jean Jaurès 95100 ARGENTEUIL.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Mme BELHADEF Amina née le 19/12/1985 à TOLGA (Algérie), de nationalité Française, demeurant à 05 Esplanade de l'Europe 95100 ARGENTEUIL est nommé par l'assemblée générale en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation. Mlle BELHADEF Amina déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Mme. BELHADEF Amina est le représentant de la société dissoute à l'égard des tiers pendant toute la durée des opérations de liquidation, il est investi à cet effet des pouvoirs les plus étendus conférés par la loi et les usages du commerce pour réaliser au mieux l'actif, payer les créanciers et répartir le solde disponible entre les associés en fonction de leurs droits respectifs. Il est, en outre, expressément autorisé à poursuivre les opérations en cours et à en entreprendre de nouvelles, le cas échéant, pour les besoins exclusifs de la liquidation.

Le liquidateur devra, au surplus, respecter les obligations suivantes :

- procéder à toutes les formalités de publicité consécutives à toute dissolution dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- établir les comptes annuels de l'exercice écoulé au vu de l'inventaire dressé par ses soins des divers éléments de l'actif et du passif existant et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours dudit exercice, ce dans les trois mois de la clôture de chaque exercice ;

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents.

Fait à Argenteuil le 30 Mars 2024

Mme. BELHADEF Amina